

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00593

Numéro SIREN : 835 058 082

Nom ou dénomination : PE2M

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2022 sous le numéro de dépôt 4062

**PE2M**

SAS Au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 48 Boulevard DE PARIS  
13003 Marseille  
R.C.S : 835 058 082

---

**ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**  
**30 AVRIL 2021**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE**  
**30/03/2021**

**Résultat – Affectation**

L'Assemblés entérinent les comptes de l'exercice clos le **31/03/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **3 181.38 €** Euros. Au report à nouveau pour un montant à hauteur de **24 793.65** Euros

L'Assemblés décide d'affecter le résultat de **3 181.38** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **27 975.03** Euros après affectation.

**Le Président**



**PE2M**

SAS au capital de 20 000 Euros

**Siège social** : 48 Boulevard DE PARIS

13003 Marseille

**R.C.S** : 835 058 082

-----  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/03/2021**

A Marseille,

Les associés de la société **PE2M**, se sont présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Les associés, préside la séance en qualité de Président.

Le président constate que les associés présents remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/03/2021**;
- Le texte des questions écrites adressées par L'Assemblée dans les conditions légales ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés par L'Assemblée ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :  
Le Président donne lecture :

- Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le **31/03/2021**
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/03/2021**
- Affectation des résultats
- Questions diverses

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de L'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## Décision n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **30/03/2021** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **30/03/2021** lesquels font apparaître un **bénéfice de 3 181,38** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## Décision n°2

### Résultat – Affectation

L'Assemblés entérinent les comptes de l'exercice clos le **31/03/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 3 181.38 €** Euros. Au report à nouveau pour un montant à hauteur de **24 793.65** Euros

L'Assemblés décide d'affecter le résultat de **3 181.38** Euros, de la façon suivante :


- Au report à nouveau pour un montant de **27 975.03** Euros après affectation.

## Décision n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et les charges visées à l'article 39.4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de **946.40** Euros.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à l'unanimité.

Le Président



**PE2M**  
SAS au capital de 20 000 Euros  
**Siège social** : 48 Boulevard DE PARIS  
13003 Marseille  
**R.C.S** : 835 058 082  
-----

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/03/2021**

**Résolution 1**

En conséquence, l'Assemblée Général donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Résolution 2**

**Résultat – Affectation**

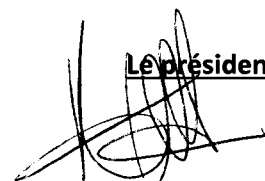
L'Assemblés entérinent les comptes de l'exercice clos le **31/03/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 3 181.38 €** Euros. Au report à nouveau pour un montant à hauteur de **24 793.65** Euros

L'Assemblés décide d'affecter le résultat de **3 181.38** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **27 975.03** Euros après affectation.

**Résolution 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et les charges visées à l'article 39.4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de **946.40** Euros.

  
**Le président**

1

**BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : Société PE2M Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 48 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent\* 12

Número SIRET\* 8 3 5 0 5 8 0 8 2 0 0 0 1 6 Néant  \*

				Exercice N clos le,	N-1		
				131032021	131032020		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 693	AC 1 372	320	481	
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	24 167	AU 9 405	14 762	26 556	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	3 268	BI	3 268	3 268	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>29 127</b>	<b>BK 10 777</b>	<b>18 350</b>	<b>30 305</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT	37 852	BU	37 852	28 109
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		330
		Créances	BX	33 471	BY	33 471	30 311
DIVERS	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	2 506	CA	2 506	5 683
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	23 387	CG	23 387	6 091
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>97 215</b>	<b>CK</b>	<b>97 215</b>	<b>70 523</b>
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>126 342</b>	<b>IA 10 777</b>	<b>115 565</b>	<b>100 828</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 268	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotida

\* Des renseignements complémentaires sont données dans la notice n° 2022  
 Dossier N° PE2M en Euros.

Désignation de l'entreprise : Société PE2M

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....20...000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	611
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	24 794	11 614
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 181	13 568
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	48 975	45 794
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 397	22 244
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 610	15 347
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 583	17 444
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	66 590	55 034	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	115 565	100 828	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 192	32 791	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société PE2M						Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	303 224	FB		FC	303 224	335 771	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
		services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	303 224	FK		FL	303 224	335 771	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 415		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	71	7	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	309 709	335 778
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	182 945	223 791	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(9 743)	(3 975)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	57 366	48 730	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 963	4 492	
	Salaires et traitements*					FY	50 788	35 975	
	Charges sociales (10)					FZ	13 517	6 748	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	3 725	6 728
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	39	3	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	301 601	322 491
<b>- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	8 108	13 287	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	559	258	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	559	258	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(559)	(258)	
<b>- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)</b>						GW	7 550	13 028	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>Société PE2M</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 934		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 007		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	5 007	2 934	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	946		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 230		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	9 177		
<b>- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(4 169)	2 934	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	199	2 394	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)</b>		HL	314 717	338 712	
<b>TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)</b>		HM	311 535	325 144	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	3 181	13 568	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	A9		
	obligatoires				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe		9 176	5 007		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Cegrid Quadra

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : Société PE2M

Néant

\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	1 693	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX	24 167	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	12 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	36 167		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	3 268		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS	3 268		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	41 127			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ	1 693	DØ	1 693	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenct. et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenct. aménagements divers				IU		MM	24 167	MN	24 167	
		Matériel de transport				IV		MP	12 000	MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	12 000	NH	24 167	NI	24 167
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	3 268	2G	3 268
	TOTAL IV				13		NJ		NK	3 268	2H	3 268
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	12 000	ØL	29 127	ØM	29 127	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EAB

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société PE2M

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société PE2M</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY	1 211		EL	161		EM	EN		1 372			
Fonds commercial			RE			RF			RI	RJ					
Autres immobilisations incorporelles			FE			FF			PG	PH					
<b>TOTAL I</b>			RK	1 211		RM	161		RN	RO		1 372			
Terrains			PI			PJ			PK	PL					
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO	PQ					
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT	PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX	PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB	QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	6 764		QE	2 641		QF	QG		9 405			
	Matériel de transport		QH	2 847		QI	923		QJ	QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN	QO					
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS	QT					
	<b>TOTAL II</b>			QU	9 611		QV	3 564		QW	QX		9 405		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>			QN	10 822		QP	3 725		QQ	QR		10 777			
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
<b>TOTAL I</b>		RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui		R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales. agenc. et am. des const.		S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers		U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport		U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL					NM						NO		
<b>TOTAL III</b>															
Total général (I+II+III)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société PE2M</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D	
		- corporelles	6E	6F	6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S		
	Sur comptes clients	OT	6U	6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I II III)</b>	7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société PE2M

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 268	UV	3 268	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	33 471		33 471						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	93		93						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 308		2 308					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	105		105						
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT	39 244	VU	39 244	VV				
RENVIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 610		22 610						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 081		2 081						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 612		4 612						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	199		199						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 869		9 869						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 822		1 822						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	41 192	VZ	41 192						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société PE2M		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :															
				3	1	0	3	2	0	2	1								
<b>I RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>															
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés																		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD									WE								
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles																	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF									WG								
		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)																	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)								RB	)							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI									XX								
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)																		
	Amendes et pénalités	WJ	946										XX						
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)																		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL									Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)																
			- imposées au taux de 0 %																
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU									Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
											Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																			
										<b>TOTAL I</b>		WR	4 327						
<b>II DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>															
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs																
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A	)							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *																		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9									Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3									Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV									Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF									Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB															
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9									Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																			
<b>III RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>		XH	3 000						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	1 327														
		déficit (II moins I)																	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	1 327								XO						



10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société PE2M</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société PE2M</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>	11 614	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>	389							
							- Autres réserves	<b>ZD</b>							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	13 568		Dividendes	<b>ZE</b>									
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZF</b>									
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	25 182		Report à nouveau	<b>ZG</b>	24 794								
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					
										<b>TOTAL II</b>		<b>ZH</b>		25 182	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :			
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )		<b>J7</b>		<b>YQ</b>										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				<b>YR</b>										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				<b>YS</b>										
<b>DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				<b>YT</b>					1 262					
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )		<b>J8</b>		<b>XQ</b>	29 119				17 124					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				<b>YU</b>										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				<b>SS</b>	4 138				4 223					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				<b>YV</b>										
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		<b>ES</b>		<b>ST</b>	24 109				26 121					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				<b>ZJ</b>	57 366				48 730					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				<b>YW</b>	1 787				1 777					
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<b>ZS</b>		<b>9Z</b>	1 176				2 715					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				<b>YX</b>	2 963				4 492					
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				<b>YY</b>	124 809				61 416					
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				<b>YZ</b>	89 352				52 137					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				<b>OB</b>										
<b>DIVERS</b>	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				<b>OS</b>										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				<b>ZK</b>					%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *		<b>XP</b>		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		<b>ZR</b>	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				<b>RG</b>										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				<b>RH</b>											
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		<b>JA</b>		Plus-values à 15 %		<b>JK</b>			Plus-values à 0 %		<b>JL</b>			
					Plus-values à 19 %		<b>JM</b>			Imputations		<b>JC</b>			
	Groupe : résultat d'ensemble.		<b>JD</b>		Plus-values à 15 %		<b>JN</b>			Plus-values à 0 %		<b>JO</b>			
					Plus-values à 19 %		<b>JP</b>			Imputations		<b>JF</b>			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe				<b>JJ</b>						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société PE2M Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	RENAULT CH-993-NB	12 000	3 770		8 230
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12.8%	0%	
I - Immobilisations *	1	4 851	(3 379)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))			(3 379)				
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C autres plus-value taxable à 19% (1)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : Société PE2M Néant  \*

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *</p>
--	--

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : Société PE2M

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, e alinéas de l'art - -5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société PE2M		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/04/2020		et clos le : 31/03/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	303 224
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	303 224
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	71
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	6 415
Variation positive des stocks		OD	9 743
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	16 229
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	182 945
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	28 416
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	39
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	3 379
<b>TOTAL 3</b>		OJ	214 780
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			104 673
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	104 673
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	303 224
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation		HR	
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 145, portées en ligne 128.</small>			
<small>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs</small>			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET

8 3 5 0 5 8 0 8 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société PE2M

ADRESSE (voie)

48 Boulevard de Paris

CODE POSTAL

13003

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CASIMIR

Prénom(s)

JULIEN

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

211084

N° Département

02

Commune

LAON

Pays

FR

Adresse :

N°

25

Voie

AVENUE MINERVE

Code postal

13015

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

CANOUSSAMY POULE

Prénom(s)

VELLOSAMY

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

010266

N° Département

99

Commune

ILE MAURICE

Pays

MU

Adresse :

N°

25

Voie

BOULEVARD BARBES

Code postal

13014

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET

8 3 5 0 5 8 0 8 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société PE2M

ADRESSE (voie)

48 Boulevard de Paris

CODE POSTAL

13003

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
<b>43860300 PER PLAN D EPARGNE</b>			265.18
31/01/2021 PA Salaire de 01/2021		122.73	
31/03/2021 PA Salaire de 03/2021		142.45	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES</b>			<b>946.40</b>
31/07/2020 BQ CB67MEB AMENDE.G 23/07/20	90.00		
22/12/2020 BQ CB67MARSEILLE CN 21/12/20	562.80		
22/12/2020 BQ CB67MARSEILLE CN 21/12/20	56.00		
22/12/2020 BQ CB67MARSEILLE CN 21/12/20	15.40		
22/12/2020 BQ CB67MARSEILLE CN 21/12/20	130.20		
05/01/2021 BQ CB 67 MARSEILLE CN 11/01/21	92.00		
<b>67500000 Valeurs elements actifs cedes</b>			<b>8 230.33</b>
31/03/2021 OD Cession / Rebut au 31/03/2021	8 230.33		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
<b>77500000 PDTS CESSIONS ELEMENTS ACTIFS</b>			<b>4 850.91</b>
12/10/2020 AC WOLKSWAGEN REPRISE VEHICULE		4 850.91	
<b>77880200 INDEMNITES U</b>			<b>156.45</b>
11/09/2020 PA SALAIRE 09/20		156.45	